

La vie de saint François de Paule nous offre encore un exemple remarquable. Un mois seulement après sa naissance, il fut atteint d'une grave infirmité dont le résultat devait être, au dire des médecins, la perte d'un œil. Ses pieux parents recoururent au Seigneur et implorèrent la protection de S. François, par l'intercession duquel ils l'avaient obtenu. Ils firent vœu, si leur fils guérissait, de lui faire porter, pendant un an, l'habit de Frère Mineur. Cet acte de foi et de piété obtint un plein succès. L'infirmité du petit François disparut et ne laissa d'autre trace qu'une légère rougeur que l'on voyait au coin de l'œil, comme pour mieux attester sa guérison miraculeuse.

Lorsque le jeune François eut treize ans, ses parents le confièrent aux Frères Mineurs du couvent de Saint-Marc, à une journée de Paule. L'observance régulière y était dans toute sa vigueur ; et ce fut là, dans cet asile franciscain, que le saint enfant s'exerça à la vie si austère qu'il devra pratiquer jusqu'à sa mort. Il quitta dès lors la chaussure et le linge et ne voulut porter sur sa chair qu'une tunique grossière, la plus rude qu'il put trouver. L'héroïsme de sa mortification et la ferveur de sa piété faisaient l'admiration des religieux. Plusieurs faits miraculeux arrivés en ce temps-là, ne contribuèrent pas peu à augmenter ces sentiments. Les Frères Mineurs auraient vivement désiré garder parmi eux un modèle si accompli de sainteté ; mais il ne put en être ainsi ; Dieu avait sur François d'autres desseins. L'année de son vœu étant terminée, il partit après s'être attaché à l'Ordre des Frères Mineurs par la profession du Tiers-Ordre.

L'habitude de vouer les enfants à saint François en leur faisant porter l'habit de son Ordre (1) était même si fréquente à ces époques de foi que les Souverains Pontifes crurent devoir y mettre une restriction. Le 10 janvier 1627, parut un rescrit de la Sacrée Congrégation ordonnant de ne plus laisser porter l'habit de saint François après six ans révolus.

Enfin, c'était une pratique presque générale autrefois de faire porter la soutane aux élèves des écoles cléricales. Le port du petit habit par nos séraphiques est donc tout à la fois conforme

(1) Cet usage est encore en vigueur en Espagne, en Italie et dans d'autres pays. On fait aussi porter l'habit franciscain, petite robe brune ou grise avec cordon blanc, pour vouer les enfants à saint Antoine de Padoue. *L'Echo* a rapporté récemment la pieuse coutume à ce sujet des chrétiens de Jérusalem.